

Notice

Inter CHU

1. Référence réglementaire

- Articles 46 à 51 de l'arrêté du 12 avril 2017

Maximum deux Interchu durant l'internat.

2. Période de demande

- *Durant la phase d'approfondissement*
 - Avant le 30 juin pour le semestre d'hiver
 - Avant le 31 décembre avant le semestre d'été
- *Durant la phase de consolidation en dehors de la région AURA¹*
 - Avant le 30 mars pour le semestre d'hiver
 - Avant le 30 septembre avant le semestre d'été

3. Conditions

- Demande portant sur un seul semestre (si souhait d'une 2^{ème} semestre, il faudra déposer un nouveau dossier)
- Projet professionnel au CHU de Saint-Etienne dans le cadre d'un post-internat établi et suffisamment précis au sein de notre subdivision
- Que le stage demandé s'inscrive dans le cadre d'une coopération structurée avec un autre établissement (dans le cadre d'une FMIH, d'une convention de coopération, d'un GCS ... par exemple)
- Que le départ n'entraîne pas de difficulté majeure pour assurer la continuité des prises en charge au sein du service ou dans le cadre de la permanence des soins

4. Composition du dossier

- Formulaire dédié avec avis motivé exhaustif
- Projet de stage
- Avis du responsable médical du lieu de stage agréé ou du praticien agréé maître de stage des universités d'accueil
- Avis du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil
- Avis du coordonnateur local du DES d'accueil
- Attestation de certification d'agrément du terrain de stage de l'établissement d'accueil
- Avis du coordonnateur local du DES d'origine concerné
- Avis du coordonnateur régional du DES d'origine.

5. Transmission du dossier

- A la faculté – Service scolarité de 3^{ème} cycle medspe42@univ-st-etienne.fr ou medgen42@univ-st-etienne.fr

¹ Pour les DJ souhaitant faire un Interchu dans les subdivisions de la région AURA, la procédure est différente. Rapprochez vous du service de scolarité du cycle 3 sur medspe42@univ-st-etienne.fr

- CHU - Direction des affaires médicales : dam.ag@chu-st-etienne.fr
- A l'ARS : ars-ara-dos-internat@ars.sante.fr
- Centre Hospitalier Universitaire d'accueil/ Centre hospitalier d'accueil/organisme d'accueil

6. Dispositions particulières

- Présentation orale de 5 minutes du projet professionnel par l'interne lors de la commission des Inter CHU
- Diaporama composé de 2 à 3 slides
- Remise du diaporama au plus tard une semaine avant la date de la commission au service scolarité du 3ème cycle : medspe42@univ-st-etienne.fr
- Convocation mail envoyée par le service scolarité du 3ème cycle quelques jours avant la commission
- Prévoir une demi-journée entière pour cette commission